

faisant, qui permettra la construction du haut-fourneau, dont on voudrait se faire concéder l'emplacement.

BUREAU DE POSTE DE SAINT-JEAN-D'IBERVILLE.

M. MONK (par M. Lancaster) :

1. Combien de requêtes ont été adressées au gouvernement au sujet du choix de l'emplacement pour le nouveau bureau de poste à Saint-Jean-d'Iberville ?
2. Le gouvernement a-t-il choisi ledit emplacement et si oui, alors quel est-il ?
3. Quand le nouveau bureau de poste sera-t-il commencé ?
4. Le contrat pour la construction a-t-il été donné, et à qui ?

L'honorable JAMES SUTHERLAND (ministre des Travaux publics) :

1. Deux.
2. Non.
3. Date non déterminée.
4. Non.

CULTURE DU TABAC.

M. MONK (par M. Lancaster) :

1. Le gouvernement a-t-il envoyé un agent au Wisconsin ou ailleurs pour faire une enquête sur la culture du tabac ?
2. Dans l'affirmative, quel est cet agent, quelles étaient ses instructions et quel est le taux de ses appointements et frais de voyage ?

L'honorable sir FRERERICK BORDEN (ministre de la Milice et de la Défense) : En l'absence du ministre de l'Agriculture, j'ai l'honneur de répondre :

1. Oui, deux à l'Etat du Wisconsin.
2. Pierre Denis et J.-B. Dugas. Leurs instructions étaient de s'enquérir des méthodes de culture, de séchage, et d'emballage du tabac suivies dans cet Etat, et d'en faire rapport au ministre de l'Agriculture. Leurs appointements étaient au taux de cent dollars par mois, les frais nécessaires de voyage et de pension.

ECLAIRAGE DU CANAL WELLAND.

M. BENNETT (par M. Lancaster) :

1. Le gouvernement a-t-il passé un marché avec quelques personnes ou personnes pour l'éclairage du canal Welland ?
2. Dans l'affirmative, quels sont les entrepreneurs, le prix mentionné et la durée de l'entreprise ?

Le très honorable sir WILFRID LAURIER (premier ministre) :

1. Marché a été passé pour la fourniture de la force motrice nécessaire pour l'éclairage à l'électricité du canal Welland.
2. Les entrepreneurs sont la "Lincoln Electric Light and Power Company". Le prix payé pour la force motrice est de \$14 par cheval-vapeur par année. L'entreprise est pour une période de dix ans.

M. R. L. BORDEN.

ACHATS DE LAMONTAGNE ET COMPAGNIE.

M. HUGHES (Victoria) :

1. Les articles fournis par MM. H. Lamontagne et Compagnie, Montréal, et s'élevant au chiffre de \$4,956.35, mentionné dans le rapport de l'auditeur général, page 2105, ont-ils été achetés par voie d'adjudication sur soumission ?
2. Dans l'affirmative, quels étaient les soumissionnaires ?
3. La soumission la plus basse a-t-elle été acceptée ?

L'honorable sir FRERERICK BORDEN (ministre de la Milice et de la Défense) : Presque toute cette somme représente des harnais d'artillerie fournis au ministère par la maison H. Lamontagne et Compagnie. Naguère ces harnais étaient fournis par le bureau de la Guerre ou par des maisons d'Angleterre, en même temps que les pièces de canon pour lesquels ils devaient servir. Après examen de la question, le gouvernement a cru bon d'adopter le principe de faire exécuter les ouvrages de cette nature, autant que possible, par des maisons canadiennes. Les articles fournis par cette maison furent fabriqués d'après des modèles fournis par le bureau de la Guerre ; et cette maison fut choisie en raison de ce qu'elle avait exécuté précédemment des ouvrages de même nature à la satisfaction du ministère.

ACHATS DE L' "OTTAWA CAR CO."

M. SAM HUGHES :

1. Les articles fournis par l'"Ottawa Car Company," (à responsabilité limitée) et s'élevant au chiffre de \$21,163.93, mentionné dans le rapport de l'auditeur général, page 2105, ont-ils été achetés par voie d'adjudication sur soumissions ?
2. Dans l'affirmative, quels étaient les soumissionnaires ?
3. La soumission la plus basse a-t-elle été acceptée ?

L'honorable sir FRERERICK BORDEN (ministre de la Milice et de la Défense) : Cette somme représente des réparations au matériel d'artillerie et autres ouvrages semblables qui jusqu'aujourd'hui ont été exécutés en Angleterre et dont aucune maison canadienne n'était en mesure de se charger avant que l'une d'elles se fût pourvu de l'outillage nécessaire. On jugea expédient de faire exécuter ces travaux au Canada, en quelque endroit central de l'Ontario. L'"Ottawa Car Company" se pourvu à grands frais de l'outillage nécessaire, avec l'entente qu'elle serait chargée d'exécuter les ouvrages de cette nature à des prix basés sur ceux du War Office. La compagnie est en mesure aujourd'hui, non seulement de faire les réparations nécessaires, mais aussi de confectionner en neuf des chariots, avant-trains et autres articles du matériel d'artillerie. On exécute des ouvrages de même nature à l'arsenal du gouvernement fédéral, à Québec.